

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance publique du jeudi 17 juillet 2025,
- RPQS service public de l'assainissement Non Collectif 2024,
- Modification des tarifs de vente des lots 7,8 et 9 du lotissement l'enclos de Haute Rive,
- Signature de la convention ULIS définissant les modalités d'accueil et la participation financière pour les enfants accueillis dans les écoles de Caussade,
- Dénomination de voie et demande de subvention,
- Questions diverses.

Étaient présents : MOURGUES André, CHANRION Jean-Luc, CASSAN Vivianne, BAYOL Bernard, JAMMES Alain, GAFFARD Frédéric, GIRAUDO Sonia, RAYNALDY Ilona, PINOT Sara, BOREL Cédric, AGUILERA Samuel, LACOSTE Marie-Cécile.

Étaient excusés : TERRAL Denis, GUILLAUMIN Vincent, LAVERGNAT Bénédicte.

Était excusée avec procuration : PECHARMAN Nadine a donné procuration à GAFFARD Frédéric,
DA COSTA Marie-Claude a donné procuration à MOURGUES André,
TEYSSIÉ Jean-Pierre a donné procuration à CHANRION Jean-Luc.

Étaient Absents : GROUSSON Corinne.

Madame Ilona RAYNALDY en qualité de secrétaire.

*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30. Le quorum est atteint.
Le Conseil municipal peut délibérer sur les questions du jour.*

1.APPROBATION DU PROCES VERBAL du 17/07/2025.

Après lecture des différents points relatés dans le procès-verbal de la séance du 17/07/2025, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2025-09-01-D

2. RPQS SERVICE PUBLIC de l'ASSAINISSEMENT Non Collectif 2024.

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics qui doivent être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Au vu de la présentation faite par Monsieur Jean-Luc CHANRION du rapport annuel de l'exercice 2024 sur le prix et la qualité du Service public de l'Assainissement non collectif,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
DÉCIDE
A l'unanimité des membres présents**

- **D'ADOPTER** le rapport de l'exercice 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

Délibération n°2025-09-02-D

3. MODIFICATION DES TARIFS DE VENTE DES LOTS 7, 8 ET 9 DU LOTISSEMENT L'ENCLOS DE HAUTE RIVE.

Vu les délibérations 2019-02-01-D et 2019-02-02-D du 27 février 2019 relatives à la création du lotissement de l'enclos de Hauterive et de son budget ;

Vu la délibération n° 2020-12-01-D du 07 décembre 2020 fixant le prix de vente des terrains ;

Monsieur le maire rappelle que le prix du m² des terrains du lotissement de l'enclos de Hauterive a été fixé à 42,92 € HT.

Monsieur le Maire expose le projet de construction fait par la société « DOMAINE VIDAÉ 32 rue de Loria 82710 BRESSOLS ainsi que la proposition d'offre pour l'achat des lots 7, 8 et 9 du LOTISSEMENT L'ENCLOS DE HAUTERIVE.

La société « DOMAINE VIDAÉ 32 rue de Loria 82710 BRESSOLS propose d'acheter 3 lots (lot 7, 8 et 9) pour un montant total de **66 666,67€ HT soit 80 000 € TTC**.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Affiché le : 03/09/2025

La secrétaire de séance :
Mme Ilona RAYNALDY

Le Maire,
André MOURGUES

